

geront trente ou quarante paires d'yeux. Et l'on cherchera à vous mesurer dans ce premier regard.

Elle est très importante cette première matinée. Vous ne sauriez croire à quel point elle peut engager l'avenir.

N'attendez pas ce matin-là pour aller vous asseoir un peu à votre bureau. Que ce soit un vrai bureau ou une modeste table, qu'importe ! Ce sera votre chaire magistrale à vous. Là vous serez, pendant des années peut-être, le maître, celui qui instruit et façonne des esprits et des cœurs d'enfants. Dans deux jours seulement vous connaîtrez leurs visages et leurs noms, mais leurs âmes, quand ils vous quitteront, à la fin de l'année, porteront votre empreinte.

Regardez les murs, les gravures ou les tableaux que vous allez hériter. Vous n'êtes pas obligé de les trouver à votre goût. Peut-être avez-vous le temps d'en mettre d'autres, plus frais ou plus adaptés. Le crucifix est-il en bonne place ? Pas trop poussièreux ? Visitez les placards. Vérifiez encriers, tableaux, craie, tampon à effacer...

Et n'oubliez pas surtout de préparer le travail de la première matinée. Un travail qui puisse être fait sans livre.

Pas de discours de rentrée avec de belles phrases sur votre conception de l'éducation et de la discipline et sur la peine que vous éprouveriez à devoir punir !

Vous parlerez toujours trop en cette première classe. Soyez, si possible, impénétrable pendant quatre ou cinq jours. Et surtout ne cherchez pas à vous donner l'air « brave type ». L'essentiel est de faire un bon départ. Dans quelques jours, vous pourrez ôter ce masque de froideur et d'impénétrabilité. Vous le devez même, car l'éducation doit se donner au naturel et non jouer un rôle de composition. Mais alors vous aurez déjà gagné la partie.

J. Verdier, *L'Ecole*.

## QUARANTE-TROISIÈME LEÇON

### Les registres à tenir

#### I. Remarques préliminaires.

1) Les registres à tenir sont : le registre matricule, le registre d'appel et le registre des fournitures scolaires.

Le maître tiendra également à jour : l'inventaire du matériel, le journal de l'école et le fichier scolaire.

2) Les maîtres qui ne tiennent pas les registres requis sont personnellement responsables et sans excuse.